

## FORMATION TRONC COMMUN

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures:

- Brevet fédéral 1
- Arbitre Régional
- Graphiqueur/délégué

### Les compétences attendues

- ↗ Connaître le contexte culturel, institutionnel et environnemental de la pétanque en France
- ↗ Participer à l'organisation d'initiation et/ou de compétition de pétanque
- ↗ Intervenir avec pédagogie
- ↗ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↗ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

Cette formation délivre une double qualification initiateur et arbitre départemental stagiaire

### Les prérogatives du diplôme

- ↗ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ↗ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.
- ↗ Coaching sur les compétitions jusqu'au niveau départemental et régional.
- ↗ Arbitrage de compétition/concours départementaux

### Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↗ Être licencié à la FFPJP
- ↗ Être âgé de 16 ans minimum. (majorité nécessaire pour encadrer)
- ↗ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↗ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

### Certification :

Une seule épreuve : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif et administratif. Une fois le test réussi, le candidat devient initiateur et arbitre départemental stagiaire.

Pour valider son statut d'arbitre départemental définitivement, le candidat devra participer à l'arbitrage de 4 concours en binome avec un arbitre titulaire, à minima, dans l'année qui suit son obtention. (le comité départemental attestera de la réalisation de ces arbitrages).

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

### Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↗ 60€ en formation initiale
- ↗ 30€ en recyclage

### Calendrier :



## MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès du comité départemental.

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU TRONC COMMUN :

- ↳ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier pour le comité organisateur
- ↳ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du comité organisateur
  - 60€ en formation initiale
  - 30€ en recyclage
- ↳ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↳ Une photo d'identité récente.
- ↳ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ↳ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).